



Tutelle requérante non notifiée

Par **retraite67**, le **09/08/2015** à **17:12**

Bonjour, le juge des tutelles actuel, qui n'était pas celui qui avait ouvert la procédure de mesure de protection pour ma mère à ma demande, à prononcé une mesure de protection pour 20 ans, sans recours possible, alors que je suis la requérante et aussi sa fille unique, avant l'expiration de la durée de 5 ans de la première mesure de protection. Que faire dans ces conditions pour me faire respecter par un justice qui porte très mal son nom. Lors de la première ordonnance prise par l'autre juge des tutelles je n'avais même pas été notifiée ainsi que ma mère, cela fait cinq années que je lutte sans succès pour reprendre la main dans cette affaire. Merci de votre aide. Bien amicalement. Françoise